

TABLE DES MATIERES

	page
POINTS SAILLANTS DES TRAVAUX DU CAA EN 2010/11	2
COMITE DE L'AIDE ALIMENTAIRE	3
Composition et réunions	3
Faits nouveaux en 2010/11	3
Situation alimentaire dans les pays en développement	3
Opérations en 2010/11	4
Faits nouveaux en matière de politiques d'aide alimentaire	4
Convention relative à l'aide alimentaire	5
Action future	5
Prolongation de la Convention relative à l'aide alimentaire	6
Questions administratives et autres	6
CAA de 1999 : actions des membres	6
Président et vice-président pour 2011/12	6
ANNEXES	
1. Convention relative à l'aide alimentaire : Opérations annuelles : 2005/06 – 2010/11	7
	- - - - -
Notes	
• Tous les chiffres en tonnes font référence à des tonnes métriques	
• « m. » veut dire « million(s) ».	

POINTS SAILLANTS DES TRAVAUX DU CAA EN 2010/11

Comité de l'aide alimentaire

- Les membres se sont déclarés préoccupés par la forte hausse des prix internationaux des denrées alimentaires depuis la mi-2010, qui pourrait se traduire par des besoins supplémentaires en ressources humanitaires
- Les bailleurs de fonds ont rendu compte de leur réponse aux urgences alimentaires actuelles, notamment dans la Corne d'Afrique. La priorité est donnée aux besoins les plus immédiats et aux opérations destinées à sauver des vies
- Le Comité a entamé le processus formel de rédaction d'une nouvelle Convention dont la finalité est de fournir une assistance alimentaire appropriée et efficace aux populations vulnérables en réponse aux besoins
- La Convention relative à l'aide alimentaire de 1999 a été de nouveau prolongée jusqu'au 30 juin 2012

COMITE DE L'AIDE ALIMENTAIRE 2010/11

Composition et réunions

Présidence

M^{me} Leslie Norton (Directrice générale, Direction de l'assistance humanitaire internationale, Agence canadienne de développement international)

Composition

Argentine	Japon
Australie	Norvège
Canada	Suisse
Union européenne et ses vingt-sept Etats membres	Etats-Unis d'Amérique

Le Comité de l'aide alimentaire administre la Convention relative à l'aide alimentaire (CAA)¹ de 1999, la dernière d'une série d'instruments juridiques évolutifs qui prévoient, depuis 1968, une coopération intergouvernementale continue en matière d'aide alimentaire. La CAA a pour objet de contribuer à la sécurité alimentaire mondiale et d'améliorer l'aptitude de la communauté internationale à répondre aux situations d'urgence alimentaire et autres besoins alimentaires des pays en développement, en veillant à ce que l'aide alimentaire soit destinée à réduire la pauvreté et la faim des groupes les plus vulnérables. Les membres de la CAA (énumérés plus haut) s'engagent à procurer chaque année aux pays en développement les quantités ou valeurs minimales spécifiées d'aide alimentaire.

Le Comité de l'aide alimentaire a tenu deux **sessions** durant 2010/11, toutes deux à Londres. La 103^e session a eu lieu le 14 décembre 2010 et la 104^e session s'est déroulée le 18 mai 2011. Les représentants des membres donateurs et des observateurs issus d'organisations internationales, y compris la FAO, le PAM et l'OMC, ont assisté aux réunions. Deux gouvernements non membres (l'Inde et la République de Corée) ont été représentés en qualité d'observateurs.

En décembre 2010, l'examen par le Comité de la CAA de 1999, entamé deux ans plus tôt, a culminé dans une décision de la remplacer par un instrument actualisé qui fournirait de manière plus efficace une assistance alimentaire appropriée aux populations vulnérables en réponse aux besoins. **Les réunions informelles**, les **téléconférences** et les réunions du **groupe de négociation** tenues en 2010/11 afin de discuter de la CAA et de sa renégociation sont évoqués dans ce rapport sous l'intitulé « Convention relative à l'aide alimentaire – Action future ».

Faits nouveaux en 2010/11

Situation alimentaire dans les pays en développement

Le Comité a passé en revue la situation alimentaire dans les pays en développement à la lumière des rapports du Secrétariat du CIC concernant les derniers développements sur

¹ Comme éléments constitutifs de l'Accord international sur les céréales de 1995, la Convention relative à l'aide alimentaire de 1999 et la Convention sur le commerce des céréales de 1995 (administrées par le Conseil international des céréales – CIC) sont institutionnellement liées. Le Secrétariat du CIC fournit des services administratifs au Comité de l'aide alimentaire.

les marchés des céréales et des oléagineux². Lors de sa session de mai 2011, le Comité a pris note de la situation très tendue qui s'était développée sur les marchés mondiaux des céréales et des oléagineux aux cours des derniers mois, contribuant à une volatilité accrue des prix. Le Secrétariat, qui surveille de près la situation, estimait que l'équilibre entre la production et la consommation de toutes les céréales resterait tendu tout au long de l'année à venir, bien que les perspectives concernant le riz soient plus sereines. Lors de la session de décembre 2010, l'observateur du PAM a fourni une mise à jour sur les « points chauds de la faim » en Afghanistan, au Tchad, en Corée du Nord, en Ethiopie, en Haïti, au Niger, au Pakistan, en Somalie, au Soudan et au Yémen. Lors de la même réunion, l'observateur de la FAO a signalé que, bien que la quantité de céréales importées par les pays à faible revenu et à déficit alimentaire fût inférieure à la campagne précédente, on estimait que leur facture d'importations de céréales ferait 11 % de plus qu'en 2009/10. Les membres se sont déclarés préoccupés par la hausse continue des prix internationaux des produits alimentaires et par la probabilité qu'ils resteraient élevés à moyen et long termes, ce qui débouchera probablement sur des besoins supplémentaires en ressources humanitaires. Une action plus complète est requise pour répondre aux besoins des populations les plus vulnérables.

Les membres ont informé le Comité de leurs réponses aux urgences alimentaires actuelles, en particulier dans la Corne d'Afrique où, en raison d'une grave sécheresse prolongée, on a constaté un besoin impérieux pour de gros volumes d'assistance alimentaire d'urgence. La priorité a été donnée à l'allocation d'aide afin de satisfaire les besoins les plus immédiats et de monter des opérations visant à sauver des vies.

Opérations en 2010/11

Lors de chaque session, les membres ont passé en revue les progrès réalisés dans l'exécution de leurs obligations aux termes de la Convention en 2010/11. Le tableau de l'annexe 6 montre les volumes expédiés par chaque membre au cours des dernières années.

Lors de la session de décembre 2010, certains membres ont signalé que les restrictions liées au plafonnement de la fourniture de certains types d'aide aux termes de la CAA faisaient que les donateurs qui répondent aux besoins nutritionnels des groupes vulnérables étaient incapables de comptabiliser toute leur aide comme à valoir sur leurs obligations annuelles quantitatives. Si les limites appliquées aux produits pouvaient uniquement être modifiées dans le cadre d'une renégociation de la CAA, il était possible de réinterpréter leur application et donc d'améliorer leurs effets. Le Comité a donc décidé qu'à compter des obligations des membres au titre de 2009/10, les plafonds énoncés à l'article IV de la CAA seraient basés sur le montant total de l'assistance fournie par les membres et non sur leurs engagements annuels minima.

Faits nouveaux en matière de politiques d'aide alimentaire

Les délégués ont informé le Comité des développements récents dans les politiques générales de leur gouvernement susceptibles d'affecter la fourniture d'aide alimentaire. Le gouvernement du **Canada** promeut une initiative en vue d'améliorer la santé des femmes et des enfants dans les régions les plus pauvres du monde. Ses principaux éléments, y compris la fourniture de nutrition de base, s'inscrivent en complément de la promotion d'une assistance alimentaire opportune, efficace et appropriée pour répondre aux besoins des populations vulnérables. La politique d'assistance humanitaire de l'**Union européenne** entend fournir la réponse la plus appropriée aux problèmes aigus existants d'insécurité alimentaire et soutenir la combinaison d'options et d'outils de réponse la plus efficace. La stratégie pour 2011 repose sur la progression et le déploiement d'initiatives politiques

² Voir la section de ce rapport intitulé « Situation du marché en 2010/11 ».

centrées sur les opérations et sur la gestion efficace et performante du budget alloué à l'assistance alimentaire et à la nutrition. La crise financière urgente au **Japon**, suite au séisme de mars 2011, a obligé le gouvernement à réduire provisoirement de 10 % son allocation d'aide au développement, mais des mesures seront prises pour minimiser l'impact sur l'assistance acheminée par le biais des organisations internationales. La politique d'assistance alimentaire de la **Suisse** se concentre sur la fourniture d'approvisionnements alimentaires aux populations vulnérables, en améliorant leur résistance à la crise et leur degré de préparation en cas de crise aux niveaux national et local. Elle s'efforce aussi de promouvoir l'agriculture locale dans les pays concernés, notamment en impliquant les petits producteurs ; et la création des conditions qui encouragent une production durable, le libre accès aux denrées et le renforcement des marchés nationaux et régionaux. Le gouvernement des **Etats-Unis** envisage des spécifications remaniées concernant la qualité des produits d'aide alimentaire expédiés depuis les Etats-Unis et à l'échelle internationale, pour garantir la meilleure nutrition.

Le Comité a pris note de récentes initiatives internationales en matière de sécurité alimentaire, y compris les progrès du groupe de l'Initiative de L'Aquila sur la sécurité alimentaire mondiale (AFSI)³ pour rendre les engagements nationaux et les décaissements associés plus transparents. L'observateur de l'Organisation mondiale du commerce a informé le Comité de la situation en dernière date concernant le programme de Doha pour le développement (DDA)⁴. La cadence des travaux sur les questions liées à l'agriculture s'est récemment accélérée. Du point de vue de la sécurité alimentaire, les résultats potentiels du DDA susceptibles d'intéresser les pays vulnérables en développement et importateurs nets de produits alimentaires concernaient des disciplines portant sur l'aide alimentaire internationale, les crédits à l'exportation ainsi que les restrictions et les interdictions à l'exportation. Les progrès accomplis avec le DDA devraient être perçus comme étant parallèles aux négociations sur l'avenir de la Convention relative à l'aide alimentaire, en veillant à la cohérence entre la CAA et les disciplines de l'OMC en matière d'aide alimentaire.

Convention relative à l'aide alimentaire

Action future

En 2008, le Comité de l'aide alimentaire a instauré une série de réunions informelles entre les membres pour envisager le remplacement de la Convention relative à l'aide alimentaire de 1999 (CAA) par un instrument actualisé qui fournirait de manière efficace une assistance alimentaire appropriée aux populations vulnérables en réponse aux besoins. La cadence des discussions s'est accélérée durant le premier semestre de 2010, lorsque le Comité a établi un Groupe de travail sur l'avenir de la Convention relative à l'aide alimentaire. Le compte rendu du Groupe, examiné par le Comité en juin 2010, énonçait une vision commune des objectifs et des principes d'une nouvelle convention sur l'assistance alimentaire, les engagements des membres, le rôle du Comité de l'aide alimentaire et les étapes suivantes. Le Comité est convenu que des discussions plus informelles devraient être tenues avant la prochaine session dans le but d'étoffer et de cristalliser certains aspects du consensus et d'obtenir une vision claire de l'avenir. Certains membres du Comité ont indiqué qu'ils étaient désormais prêts à entamer un processus officiel de négociation mais d'autres membres n'étaient pas encore en position de le faire.

³ Etabli à l'issue du Sommet du G-8 à L'Aquila (Italie) en juillet 2009.

⁴ Le cycle de Doha des négociations commerciales entre les membres de l'OMC, lancé en 2001, entend arriver à une réforme d'envergure du système international d'échanges par le biais d'un abaissement des barrières commerciales et d'une révision des règles de commerce. Un objectif fondamental vise l'amélioration des perspectives d'échanges des pays en développement.

Des **réunions informelles** entre les membres se sont tenues à Ottawa du 27 au 29 septembre 2010 et à Londres le 14 décembre 2010, immédiatement avant la 103^e session du Comité. Après avoir examiné les commentaires des membres et leurs suggestions concernant les améliorations à apporter à la CAA actuelle, les discussions se sont axées sur les principes et objectifs d'une nouvelle Convention, la structure des engagements des membres et les fonctions du Comité. Lors de la 103^e session, les membres sont convenus d'amorcer sans plus tarder le processus formel de renégociation de la CAA. Des négociations et des consultations intensives se dérouleront au cours des prochains mois dans le but de rédiger, aussitôt que possible, une nouvelle Convention dont la finalité est de fournir une assistance alimentaire efficace et appropriée aux populations vulnérables en réponse aux besoins.

Les avant-projets d'une nouvelle Convention possible et de son Règlement intérieur ont été discutés par les membres du Comité durant des **téléconférences** le 17 janvier et le 8 février 2011. Des dispositions provisoires ont ensuite été examinées en détail au sein du **Groupe de négociation**, qui s'est réuni à trois reprises à Londres (du 28 février au 3 mars, du 12 au 15 avril et du 16 au 18 mai 2011) avant la 104^e session du Comité. Passant en revue les progrès des négociations, le Comité s'est mis d'accord sur un nouveau calendrier pour les réunions du Groupe de négociation jusqu'à la fin de 2011.

Prolongation de la Convention relative à l'aide alimentaire

Le Comité a décidé que la Convention relative à l'aide alimentaire de 1999, qui aurait dû expirer le 30 juin 2011, serait prorogée pour une année supplémentaire, jusqu'au 30 juin 2012.

Questions administratives et autres

CAA de 1999 : actions des membres

Au 30 juin 2011, vingt-cinq des trente-cinq membres du Comité de l'aide alimentaire avaient achevé des procédures formelles de ratification ou d'adhésion à la CAA de 1999 : la situation était inchangée par rapport à un an plus tôt. Lors de sa session de mai 2011, le Comité a octroyé aux dix autres membres provisoires des prolongations de délai au 30 juin 2012 pour leur permettre de déposer leur instrument.

Président et vice-président pour 2011/12

Lors de sa session de mai 2011, le Comité est convenu que M^{me} Leslie Norton (Directrice générale, Direction de l'assistance humanitaire internationale, ACIDI, Canada) serait maintenue à la présidence du Comité en 2011/12. Le Comité a désigné M. Kilian Greter (Conseiller, Unité des politiques commerciales internationales, Bureau fédéral de l'agriculture, Département fédéral des affaires économiques, Berne, Suisse) au poste de vice-président pour 2011/12. Il a été décidé que si la Présidente ne pouvait pas achever son mandat, le vice-président prendrait le relais pour le restant de 2011/12.

ANNEXE 1

Convention relative à l'aide alimentaire

Opérations annuelles : 2005/06-2010/11*
(exercices juillet-juin)

metric tons: wheat equivalent

DONOR	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11
ARGENTINA	-	-	-	-	-	-
AUSTRALIA	180,667	114,530	216,726	163,857	165,081	185,067
CANADA a)	448,534	474,438	520,903	551,475	524,148	603,760
EUROPEAN UNION c)	2,853,063	2,488,053	2,178,310	2,263,456	1,691,765	1,500,000 d)
JAPAN a)	354,289	318,964	428,301	556,078	691,326	915,223
NORWAY a)	196,034	179,408	102,955	89,382	62,774	109,885
SWITZERLAND	61,608	71,051	69,872	59,368	47,861	97,738
UNITED STATES	4,830,710	3,869,162	3,630,343	4,256,834	3,745,514	2,900,000 d)
TOTAL b)	8,924,904	7,515,606	7,147,410	7,940,450	6,928,469	6,311,673

* These figures refer to the wheat equivalent of actual operations completed during the years shown, including EC value commitments (as estimated by the IGC Secretariat). They are not adjusted for product limits under Article IV of the Food Aid Convention 1999 and do not necessarily represent the performance of members in relation to their annual commitments, which are as follows:

Argentina: 35,000 tons
Australia: 150,000 tons
Canada: 420,000 tons
EU: 1,320,000 tons (tonnage commitment) and €130,000,000 (value commitment)
Japan: 300,000 tons
Norway: 30,000 tons
Switzerland: 40,000 tons
USA: 2,500,000 tons

- a) Wheat equivalent of cash contributions as calculated on the basis of the "prevailing international market price". These figures therefore do not correspond to quantities actually shipped.
b) Includes contributions under IEFR - Immediate Response Account (IRA), as reported by
c) EU and member States. For the purpose of this table, includes the wheat equivalent of FAC "value" contributions.
d) Preliminary estimate.